

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 15 septembre 2015 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2015-0043 239-243, rue Dufferin, lots 3 247 867 et 3 247 869 du cadastre du Québec.

Autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec un rapport espace bâti/terrain de 46 % et un pourcentage d'agrandissement de 29 % de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit un espace bâti/terrain maximal de 40 % dans les zones H-339 et H-341 et un pourcentage d'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de 15 % maximum.

DM2015-0045 5005, boulevard Hébert, lot 4 864 139 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication avec antenne, accessoire à la caserne de pompiers, d'une hauteur de 34,63 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prévoit que les antennes accessoires à un usage principal peuvent avoir une hauteur maximale de 18 mètres à partir du niveau moyen du sol.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 août 2015.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe